

RAPPEL DU DISPOSITIF MINISTERIEL DE SUIVI ET DE PREVENTION DE LA GRIPPE A

Une réunion extraordinaire du CHSM s'est déroulée, en vertu de l'article 2 alinéa 3 du règlement intérieur, le 7 mai à Bercy avec comme unique ordre du jour **un point d'information sur le dispositif de suivi et de prévention de la grippe A mis en place par nos deux ministères.**

La séance présidée par Mr VERDIER, s'est tenue en présence de Mr ROCCA, Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité qui a présenté les grandes lignes du dispositif et de Mr RICHARD du SIRCOM qui en pilote la communication pour l'ensemble des agents et pour les journalistes.

- **Rappel a été fait des 6 niveaux d'alerte selon la classification de l'OMS (voir le tableau complet en annexe).** Le risque et l'évolution de la pandémie sont classés en France en « Situations ». Nous sommes **depuis le 30 avril 2009 en Situation 5A** du plan national caractérisée par la transmission interhumaine d'un virus grippal dans au moins deux pays, non limitrophes, d'un même continent.

- La conduite opérationnelle est réalisée par le Ministère de l'Intérieur qui coordonne les mesures prévues par le plan national de lutte contre une pandémie grippale : une **Cellule Interministérielle de Crise (CIC) se réunit chaque jour et a élaboré un Plan national interministériel d'alerte actuellement décliné au niveau ministériel et directionnel.**

Ce Plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale » a permis l'installation, le 5 mai dernier, de la « **Cellule de Continuité Economique** » qui réunit les directeurs des principales Directions du Ministère l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (MEIE) et du Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique (MBCPPF). Elle associe à ses travaux, sous la forme de « *sous cellules de continuité économique* », les organisations professionnelles des secteurs d'activité d'importance vitale : activités bancaires et financières, activités de l'industrie, des communications électroniques, de l'audiovisuel, de l'information et de la distribution. Sa mission : rassembler toutes les informations nécessaires à la prise de décision de nos deux Ministres pour assurer la continuité économique de notre pays en cas de pandémie

- Tous les Ministères recensent les **stocks de masques** et évaluent les besoins. Si la situation s'aggrave, la distribution de masques aux agents de nos ministères se ferait sur décision du Premier Ministre. A ce jour seuls les agents des Douanes des aéroports en contact avec les voyageurs provenant du Mexique disposent de masques. **Bercy qui dispose d'un stock de 2,5 Millions de masques en a commandé 5,6 Millions.**

**Les deux principaux différents types de masques disponibles
pour se protéger nous ont été présenté :**

Le masque type chirurgical est destiné à éviter, lors de l'expiration de celui qui le porte, la projection de sécrétions (postillons) pouvant infecter son entourage. Il permet ainsi d'éviter que l'entourage du malade ne soit contaminé.

Le masque de protection respiratoire (masque FFP2), qui est en fait un appareil de protection respiratoire jetable filtrant contre les particules, est destiné à protéger celui qui le porte contre l'inhalation d'agents infectieux transmissibles par voie aérienne. Il est principalement destiné aux professionnels de santé et aux personnes en contact régulier et rapproché avec des malades.

- Un **dispositif, comparable au dispositif** ministériel mis en place en mars 2006 (accessible sur le site de FO Finances) dans le cadre de la lutte **contre la « grippe aviaire », est activé.**

- **La communication destinée à l'ensemble des agents passe par un bulletin** accessible sur tous les intranet des DG, ainsi que sur l'intranet ministériel Alizé et dont la périodicité dépend de la gravité des évènements.

- **Si nous devons passer en Situation 5B**, c'est à dire si la France est fortement touchée par le virus, il y aurait fermeture des lieux publics comme les écoles, les restaurants –y compris administratifs-, les stades et les salles de spectacle, ainsi que l'arrêt des transports en commun. Les salariés continueraient à travailler, sauf ceux n'ayant plus la possibilité de se rendre sur leur lieu de travail ou devant garder les enfants. Il faudrait également limiter le nombre de service recevant du public, limiter le nombre d'agents en contact avec le public (par exemple pour la campagne Impôt sur le Revenu)..Pour les pouvoirs publics, la difficulté, serait dans ce cas, de trouver le juste équilibre entre la protection des personnes, la poursuite de l'activité économique et la continuité des services publics.

- En **Situation 6 (Pandémie)**, seuls les fonctionnaires « jugés indispensables » et désignés, travailleraient, munis de masques de protection FFP2 assurant pour une durée de 4h une protection quasi-totale à l'agent. Il n'y aurait plus de risque aggravé pour les douaniers des aéroports, les vols internationaux de passagers étant alors interrompus. Le stock de masque pour le ministère est très largement suffisant.

- La **Situation 7** correspond à la fin de la pandémie.

POUR VOUS INFORMER REGULIEREMENT

Suivez les **bulletins d'information et les consignes d'hygiène des Médecins de Prévention, accessibles sur tous les Intranets** de nos Ministères ainsi que **sur Alizé**. Pour une information complète et à jour sur la pandémie grippale, vous pouvez consulter le site interministériel : www.pandemie-grippale.gouv.fr

D'autre part, le Ministère de la Santé et des Sports propose en ligne tout ce qu'il faut savoir en matière de « grippe mexicaine ». Pour plus d'informations sur ce type de grippe, le numéro de la plateforme téléphonique est le **0825 302 302** (0,15 euro TTC/minute depuis un poste fixe) ou le **+ 33 1 53 56 73 23** depuis l'étranger.

Du côté du **Ministère des Affaires Etrangères**, le numéro de la plateforme est le **01 45 50 34 60** si vous souhaitez des informations voyageurs. Enfin, vous pouvez composer le 15 ou le numéro de votre médecin traitant si vous pensez avoir les symptômes de la grippe et que vous revenez des zones à risque.

ANNEXE

Les situations présentées dans le plan reprennent la numérotation des phases de la nomenclature de pandémie grippale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Phases OMS ¹		Situations du plan français
<i>Période à transmission animale prédominante</i>		
<i>phase 1</i>	Pas de nouveau virus grippal animal circulant chez l'homme	<i>Situations 1</i> Pas de nouveau virus grippal animal circulant chez l'homme
<i>phase 2</i>	Un virus animal, connu pour avoir provoqué des infections chez l'homme, a été identifié sur des animaux sauvages et domestiques.	<i>Situations 2.</i> Épizootie à l'étranger - situation 2A Épizootie en France - situation 2B
<i>phase 3</i>	<i>Un virus grippal animal ou hybride animal-humain provoque des infections sporadiques ou de petits foyers chez des humaines, sans transmission interhumaine.</i>	<i>Situations 3</i> Cas humains isolés à l'étranger -situation 3A en France - situation 3B
<i>Période d'alerte pandémique (pré-pandémique)</i>		
<i>phase 4</i>	<i>Transmission interhumaine efficace</i>	<i>Situations 4</i> Début de transmission interhumaine efficace à l'étranger - situation 4A en France - situation 4B
<i>Période pandémique</i>		
<i>phase 5</i>	<i>Extension géographique de la transmission interhumaine d'un virus grippal animal ou hybride animal-humain.</i>	<i>Situations 5</i> Extension géographique de la transmission interhumaine du virus à l'étranger - situation 5A en France - situation 5B
<i>phase 6</i>		<i>Situations 6</i> Pandémie
<i>Fin de vague et fin de pandémie</i>		
<i>phases</i>	- post-pic (fin de vague pandémique) : décroissance du nombre des cas dans la plupart des Etats. Possibilité d'une nouvelle vague pandémique ; - post-pandémique : le nombre de cas correspond à ceux d'une grippe saisonnière.	<i>Situations 7</i> Fin de vague pandémique ou fin de pandémie.

¹ Les textes mentionnés dans cette colonne correspondent au document « Revision of the pandemic influenza preparedness guidance », publié par l'OMS le 16 juillet 2008, et restent susceptibles d'adaptations.